

Plan canicule 2015 - Modalités d'interventions du Conseil départemental

Mobilisation permanente au service des Vauclusiens, et notamment des personnes âgées et des personnes handicapées particulièrement vulnérables en période de très fortes chaleurs.

Publié le 30 juin 2015

A cet effet, les services du Département et notamment les agents des équipes médico-sociales sont à votre disposition pour vous appuyer dans un accompagnement personnalisé et réactif des personnes fragilisées durant toute la période estivale.

Pour les bénéficiaires de l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) des adaptations (temporaires ou à plus longue échéance) des plans d'aides ou des plans de compensation sont envisageables lorsque la situation de la personne (à domicile ou accueillie en établissement spécialisé) le nécessite.

Coordination sur les territoires

Afin de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement par le Préfet du « Plan d'Alerte et d'Urgence lié à une canicule extrême ou à des situations exceptionnelles », les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) recensent les personnes âgées et les personnes handicapées isolées ou à risque vivant à domicile.

En cas de fortes chaleurs, voici les bons réflexes à adopter :

- > Boire régulièrement de l'eau
- > Mouiller son corps et se ventiler
- > Maintenir sa maison au frais en fermant les volets le jour
- > Donner et prendre des nouvelles de ses proches
- > Manger en quantité suffisante
- > Ne pas boire de l'alcool
- > Éviter les efforts physiques
- > Boire régulièrement de l'eau

On doit tous se sentir concerné...

La vigilance est le devoir de tous, on aide son voisin ou sa voisine, s'il y a solitude, dénuement ou précarité, on s'inquiète, on se préoccupe, on se propose, on conseille et si nécessaire on alerte en appelant le 15.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09